

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023 – 19H00

Ouverture de la séance : 19 heures

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

- PROJECTION DU FILM « AU FIL DE LA BESBRE » RÉALISÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES (CCJ) :

Suite à des invitations d'associations à participer à des concours de court métrage, la Présidente du Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ), accompagnée de quelques membres et d'Elodie LALLIAS, a présenté aux élus le film « au fil de la Besbre ».

Cette expérience a permis aux jeunes d'avoir une expérience « d'acteur ». Pour ce film, le CCJ a obtenu le 1er Prix du concours vidéo-amateur organisé par le réseau Le Collimateur, avec 18 voix sur 22 ; il faut noter qu'à ce concours participaient aussi des adultes et des associations de cinéma. C'est une belle présentation de leur territoire autour de la BESBRE - sur le thème patrimoine et eau - que les jeunes ont eu à cœur de réaliser avec des petits moyens (téléphones et micro sans fil) et des recherches. C'est une belle première expérience pour eux.

La prise de son et le montage ont été réalisés avec une grande participation du Directeur des Services Techniques, Olivier COIGNY, qui a par ailleurs créé la musique pour le générique.

Ce long métrage a aussi donné naissance à un court métrage de 5 min qui sera présenté à un autre concours qui se déroulera en Mars. Gageons que là encore nos jeunes seront récompensés.

Ils ont reçu les félicitations et applaudissements des élus communautaires pour leur film « au fil de la Besbre ».

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 05 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- d'engager une procédure de médiation avec la SAS IDEX Énergies et la société GCC dans le cadre du marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse,
- de résilier le bail commercial pour le local commercial situé 15 place Charles Bécaud, à Lapalisse, à compter du 10 Décembre 2022 ; le dépôt de garantie reste acquis au bénéfice de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,
 - d'encaisser un don de 200 € en espèces au profit du service enfance – Conseil Communautaire des Jeunes PAYS DE LAPALISSE,
 - d'accepter le versement de la somme de 600 € par l'association Les Compagnons du Temps à l'Office de Tourisme ; cette somme a été versée à tort par la Caisse d'Épargne à l'association Les Compagnons du Temps pour le partenariat Son et Lumière 2022,
 - de conclure un avenant N°1 au contrat d'assurances groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier avec le groupement SIACI SAINT HONORE-GROUPAMA pour la garantie des prestations statutaires des agents : franchise de 15 jours, taux : 9,10 % avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90 %,
 - de conclure l'avenant N°2 au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la piscine de Lapalisse avec la société D2X international (75008 PARIS) ; cet avenant a pour objet de modifier le prix initial du contrat afin d'accompagner la Communauté de Communes dans la procédure de médiation dans le cadre du litige avec le groupement IDEX / GCC,
 - d'accepter un virement de crédit pour la mise aux normes du terrain de football à Le Breuil pour des travaux supplémentaires suite au décalage du terrain,
 - d'accepter un virement de crédit sur le budget Office de Tourisme du Pays de Lapalisse afin de pouvoir régler une facture d'électricité,
 - de louer un espace dans le hall du TELECENTRE à l'Association AMAP Le Panier des Vérités, les vendredis de 17h30 à 19h00 au tarif de 5 € par distribution,

- de proposer, à l'initiative du Conseil Communautaire des Jeunes, à tout public, le mercredi 1er février 2023 à 16h00 à la salle de la Grenette, au tarif de 5 € un spectacle de magie de Stéphane ARNOW ; le Conseil Communautaire des Jeunes proposera à la vente des crêpes et des boissons au tarif de 2 €,
- de conclure une convention de mise à disposition, à titre onéreux, d'un bureau au télécentre, au profit d'ABSIDE AVOCATS, afin d'y établir un cabinet d'avocats secondaire, pour la période du 02 Janvier 2023 au 1er Janvier 2025,
- de composer le jury chargé d'examiner les projets et d'auditionner les candidats présélectionnés à la suite de la mise en concurrence organisée pour la conception artistique et la réalisation technique du spectacle Son et Lumière 2023,
- de conclure un contrat de location et de vérification d'entretien des extincteurs portatifs avec la SARL Protection Incendie Bourbonnaise (03120 LAPALISSE) ; la durée du contrat est de trois ans, à compter du 1er Janvier 2023, et renouvelable par tacite reconduction pour une année supplémentaire sans que la durée totale du contrat n'excède 5 ans,
- de déposer une demande de référé-expertise auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand afin de désigner un expert concernant l'affaire du Moulin de la Ville.

1/ ACCUEILS DE LOISIRS – ANNÉE 2023 – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'animateurs extérieurs en qualité de vacataires, chargés de mettre en œuvre, animer et encadrer les activités des accueils de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2023. Un récapitulatif des recrutements réalisés sur les 4 dernières années est présenté en séance : en 2022, les centres de loisirs ont bien fonctionné avec un nombre de participants en forte augmentation, et donc de recrutement en hausse par rapport aux années précédentes.

2/ OFFICE DE TOURISME DE LAPALISSE – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Compte tenu de l'activité saisonnière plus soutenue à l'Office de Tourisme pendant la saison estivale, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent temporaire en renfort.

3/ MNS – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Compte tenu de l'ouverture de la piscine de BERT l'été et de l'amplitude d'ouverture du stade aquatique de LAPALISSE, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à recruter très en amont un M.N.S. agréé, destiné à assurer la saison estivale dans les piscines communautaires.

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité :

- la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture classe normale au 01/02/2023, pour le recrutement d'un agent au sein des micro-crèches communautaires,
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 01/03/2023, pour le poste de secrétariat des services techniques,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 01/04/2023, en raison d'un départ en retraite.

5/ TRANSFERT DE CHARGES ET DE RESSOURCES – RÉCAPITULATIF DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023.

Conformément à l'adoption, le 05 Décembre 2022, de l'avenant n°22 proposé par la C.L.E.C.T, considérant l'approbation à l'unanimité de cet avenant par 13 communes, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, de manière définitive, l'attribution de compensation de l'année 2023 qui sera affectée à chaque commune adhérente.

6/ SDE03 – ESTIMATION DES TRAVAUX – RENOUELEMENT DE 34 FOYERS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR UNE TECHNOLOGIE LED – DEMANDE D'ACCORD DE PRINCIPE AU CONSEIL POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT PAR LE SDE.

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, le Conseil Communautaire délivre un accord de principe pour le projet de renouvellement de 34 foyers d'éclairage installés sur la ZAE Sud Allier depuis plus de 15 ans, ils seront remplacés par une technologie LED ; le reste à charge de la collectivité est estimé à 6 800 € pour un investissement total de 34 000 €.

7/ MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUI.

Suite à un courrier adressé par la Commune de Périgny, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la prescription d'une procédure de modification simplifiée du PLUI pour modifier le zonage d'un terrain cadastré section AA n°110. Cette parcelle a été classée par erreur en zone UC (zone disposant d'un assainissement collectif), car le réseau est éloigné de cette parcelle ; M. HERVIER précise que pour réaliser une extension de quelques dizaines de mètres, le coût engendré s'élève à plus de 16 000 € pour réaliser un seul branchement.

La procédure permettra de classer cette parcelle en zone Uh (zone urbaine à assainissement individuel), comme la parcelle qui se situe en face.

Le projet de modification et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant 1 mois en Mairie de PÉRIGNY.

8/ BUDGETS ANNEXES 2022 – SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET GÉNÉRAL.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité une dérogation permettant de verser des subventions d'équilibre du Budget Général à certains Budgets Annexes, compte tenu des conditions spécifiques de fonctionnement de ces mêmes budgets.

Les subventions d'équilibre sont inférieures ou égales aux prévisions budgétaires, et s'élèvent à :

- 3 200 € pour le budget annexe Multiple rural de Saint-Etienne-de-Vicq,
- 2 500 € pour le budget annexe ZAE Près de la Grande Route,
- 112 500 € pour le budget annexe de l'Office de Tourisme,
- 21 000 € pour le budget annexe du Moulin de la Ville.

Les versements de 16 400 € au budget annexe Hébergements de Loisirs, et de 34 800 € au budget annexe Service de Portage de Repas à Domicile sont adoptés à l'unanimité pour prendre en charge des déficits de fonctionnement exceptionnels liés aux conditions spécifiques de fonctionnement de ces SPIC en 2022.

9/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT – RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE LAPALISSE ET RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI.

Les bilans annuels 2022 relatifs aux autorisations de programmes et de crédits de paiements pour les opérations de réhabilitation de la piscine de Lapalisse et la révision générale du PLUI sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

M. Didier HANGARD, Vice-Président en charge des finances, fait part de son incompréhension concernant les refus d'attribution des subventions par la Région AURA, et tient à en informer l'assemblée délibérante.

Notamment concernant la requalification de la piscine : après avoir subventionné la 1ère tranche de travaux de réhabilitation pour un montant de 280 000 € par le contrat Ambition Région 2016-2021, la Communauté de Communes s'est vu refuser le financement de la 2ème tranche de travaux dans le nouveau contrat Région, soit 288 280 €. Tous les programmes structurants qui ont été poursuivis par l'EPCI pendant que la Région « peaufinait » son nouveau dispositif de « soutien aux collectivités locales », soit 2 357 000 € (requalification de la piscine, cuisine commune avec l'EHPAD, Equipements sportifs et de loisirs dans les différentes communes) n'auront pas le soutien financier de la Région.

Les nouveaux dossiers d'investissement en cours (city-stades, extension ZAE, chalets bois pour le camping de Bert), pour un montant total d'investissement de 2 700 000 €, n'entrent pas dans les conditions de ce nouveau dispositif.

Monsieur le Président souligne l'intervention de son Vice-Président, et précise que la Communauté de Communes aurait dû stopper les travaux de la piscine pendant 2 ans pour attendre que la Région ait élaboré son nouveau dispositif afin de pouvoir prétendre à 170 000 € de financement, puisque c'est l'enveloppe allouée aux projets communautaires pour le reste du mandat !

10/ BUDGET 2023 – ENGAGEMENT D'URGENCE.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence de certains programmes dont l'inscription sera confirmée lors du vote des Budgets 2023 en Avril prochain :

• BUDGET GÉNÉRAL :

- Création de 3 city stades (Inscription pour Isserpent et Le Breuil ; celui de Saint-Etienne de Vicq sera voté au BP car les travaux ne pourront pas être réalisés avant, il est en tranche conditionnelle) : 120 000 € TTC
- Création d'une micro-folie (musée numérique) : 60 000 € TTC
- Logiciel urbanisme Intr@Geo – nouvelle version pro 2023 : 5 000 € TTC
- Cantine scolaire de Lapalisse – équipements 2023 dans le cadre du plan de soutien aux cantines scolaires : 15 000 € TTC
- Fablab : équipements 2023 – dans le cadre de l'AMI « Jouons des jeux numériques » : 8 000 € TTC
- Piscine de Bert - travaux 2023 d'accessibilité PMR : 6 500 € TTC

• BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- Camping de Lapalisse : remplacement de la clôture : 3 300 € HT

11/ CENTRE JEUNESSE ET CULTURE – ACQUISITION DE BÂTIMENTS.

Après avoir rappelé la décision du Bureau Communautaire du 24 Mai 2022 autorisant le Président à mener les transactions pour le projet de création d'un centre jeunesse et culture dans les anciens locaux du lycée agricole de Lapalisse, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité l'acquisition de l'ex centre socio-culturel du Lycée avec le plateau sportif au prix de 90 000 € à l'Huilerie de Lapalisse.

12/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement qui seront prochainement inscrits aux budgets 2023.

13/ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 2023.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du LEADER 2023 pour son Projet Alimentaire Territorial. Après la phase de diagnostic actuellement en cours de finalisation, une stratégie alimentaire territoriale sera mise en place au printemps.

Les financements demandés permettront de financer en partie la rémunération et les frais de l'animatrice, la réalisation d'ateliers d'éducation alimentaire à destination des scolaires ou du public du centre social, l'impression de flyers et de brochures destinées à promouvoir les producteurs locaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 54 976 € HT

Subvention LEADER : 37 980 €

Subvention État dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation : 6 000 €

Autofinancement : 10 996 €

14/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déposer les demandes de subvention relevant de ce dispositif pour les projets suivants :

- Extension de la Maison France Services – les travaux permettront de réaliser un cheminement accessible aux PMR depuis l'accueil actuel vers les bureaux situés dans l'aile ouest :
 - Montant des travaux = 100 000 € HT
 - DETR (45%) = 45 000 €
 - Autofinancement = 55 000 €
- Amélioration des performances énergétiques - ce programme permettra de réaliser le relampage en led de plusieurs stades et du gymnase :
 - Montant des travaux = 320 701 €
 - DETR (35%) = 112 245 €
 - ANS (Agence Nationale du Sport) = 133 056 €
 - Autofinancement = 75 400 €

15/ MISSION LOCALE ESPACE JEUNES – SUBVENTION.

Après présentation du bilan de l'année 2021 concernant les interventions réalisées par la Mission Locale (annexé au présent Procès-Verbal) pour le Pays de Lapalisse, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le versement de la subvention qui s'élève à 8 640,42 € pour l'année 2023.

16/ DÉCISIONS MODIFICATIVES N°6 ET N°7 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits suivants sont approuvés à l'unanimité :

BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°6) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 47 000 € en dépenses à l'article 64131 : rémunération des agents non titulaires (hausse du point d'indice et remplacement d'agents)
- rajout de 47 000 € en recettes à l'article 6419 : remboursements sur rémunération du personnel
- rajout de 12 100 € en dépenses à l'article 657363 : subvention de fonctionnement au budget annexe Office de Tourisme
- diminution de 12 100 € en dépenses à l'article 022 : dépenses imprévues.

BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°7) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses pour permettre le remboursement aux communes de l'entretien des circuits de randonnées labellisés PDESI en 2022 :

- rajout de 1 100 € en dépenses à l'article 6217 : personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre
- diminution de 1 100 € en dépenses à l'article 022 : dépenses imprévues.

BUDGET OFFICE DE TOURISME n°39500 (n°2) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 1 000 € en dépense à l'article 60612 : électricité, en raison de la hausse du coût de l'électricité
- rajout de 6 500 € en dépense à l'article 6068, et en recette à l'article 7088, pour l'achat supplémentaire de livres « Nationale 7 le grand embouteillage » à la commune de Lapalisse, et leur revente au Conseil Départemental de l'Allier
- rajout de 1 200 € en dépense à l'article 6168 : surcoût lié à l'assurance annulation et dommages aux biens pour les gradins pour le spectacle Son et Lumières 2022
- rajout de 13 750 € en dépense à l'article 65888, et en recette à l'article 7788, pour le reversement au budget général des partenariats de l'embouteillage, qui ont été encaissés sur ce budget
- diminution de 9 900 € des crédits prévus en recette à l'article 70632 : incidence de l'annulation d'une soirée du spectacle Son et Lumières 2022 (dans l'attente du remboursement par l'assurance en 2023)
- rajout de 12 100 € en recette à l'article 74751, pour l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget général.

BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE n°39800 (n°1) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 13 000 € en dépense à l'article 6218, suite à la refacturation de frais de personnel par l'EHPAD pour la fabrication des repas à la cuisine commune
- diminution des crédits en dépense aux articles 6063 (- 1 000 €), 6068 (- 1 800 €), 61551 (- 2 100 €) et 6542 (- 300 €)
- rajout de 6 500 € en recette à l'article 706, lié à l'augmentation du produit de la vente des repas
- rajout de 1 300 € en recette à l'article 74, pour encaisser une dotation exceptionnelle versée par l'État suite à la perte de recettes subie en 2021 à cause de la pandémie de COVID-19.

17/ ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES – PRÉCISIONS.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les modalités d'intervention des communes concernant l'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de l'Allier (PDESI), à savoir :

- avant toute intervention, la commune doit en faire la demande écrite auprès du secrétariat des services techniques de la Communauté de Communes,
- cette demande sera validée par le service,
- un procès-verbal sera ensuite établi, comptabilisant le nombre d'heures passées par l'agent de la Commune, et signé par un représentant de la commune et un représentant de l'EPCI et transmis à l'Office de Tourisme,
- Le tarif horaire est fixé à 50 €, comprenant le temps agent, et indemnisant le matériel utilisé.

Ce tarif appelle une observation de M. POTHIER qui demande à ce qu'il soit revalorisé car il n'a pas changé depuis 2016. Monsieur le Président indique qu'il sera à nouveau étudié lors du vote du budget.

Pour rappel les 9 itinéraires de randonnées de compétence communautaire et donc concernés par ce dispositif sont :

- Château Vert – Saint-Etienne-de-Vicq et Billezois
- Châteauroux – Isserpent
- Mont Aigu – Isserpent
- La Plaine des Courlis – Billezois
- Balais Biot – Droiturier
- Les Christophérins – St Christophe
- Les Crêtes – Saint-Pierre-Laval
- Bois Bouquet – Barrais Bussolles Andelaroche Droturier
- Les Gueules Noires – Le Breuil

Pour information, 5 itinéraires supplémentaires sont en attente de validation pour être intégrés au PDESI :

- Les Andais entre bois et vallon – Andelaroche
- Tour Pourçain – Bert Barrais-Bussolles
- Sur les hauteurs de Lapalisse – Lapalisse et Barrais-Bussolles
- Les Moines – Périgny
- Les Trois communes – Servilly et Périgny

18/ ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le programme des événements suivants :

- **10,11,12 mars 2023**, Cirque d'Hiver à Paris
1er Salon du Voyage Insolite – Invité d'Honneur en lien avec l'événement Embouteillage N7. Pour cette occasion, un produit spécifique de voyage insolite autour des années vintage de la RN7 sera créé.
- **26 mai 2023**, Place Leclerc à Lapalisse
4ème Marché de Producteurs de Pays organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- **10,11,12 novembre 2023**, Eurexpo à Lyon
44ème Salon Epoqu'Auto - Stand en lien avec l'événement Embouteillage (annonce de la 10ème édition) et tourisme N7

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la prise en charge ou le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement aux agents et élus, lors des événements et salons programmés en 2023.

19/ INFORMATIONS.

- Forte hausse de la taxe d'aménagement en 2023 :

Cette hausse est due à l'augmentation de la valeur départementale : elle passe de 820 € le m² à 886 € le m².

Les valeurs de la taxe d'aménagement pour les piscines et les stationnements extérieurs n'ont pas été réévaluées depuis 2012 :

- pour les piscines, elle passe de 200 € le m² de bassin à 250 € le m²
- pour les stationnements extérieurs, elle passe de 2 000 € l'emplacement à 2 500 €

S'ajoutant à la forte hausse du prix des matériaux, cette augmentation significative est un frein supplémentaire aux nouvelles constructions ou travaux d'extension.

- Nuits de la lecture à la Médiathèque :

• Concours photo sur le thème « bien lu, bien vu » :

"Photographiez une personne, un lieu, un objet... bref, toute situation en rapport avec la lecture, les livres, etc..."

Les photographies les plus originales, ou qui mettent le plus en valeur la lecture, seront primées. Des Chèques Lire sont à gagner !

Concours ouvert jusqu'au 14 février. Résultats et récompenses fin février/début mars."

M. HANGARD présente le programme complet des nuits de la lecture :

- Lectures en pyjama – ce Jeudi 19 janvier à 18h30 avec la conteuse Virginie Bonnier pour les enfants de 0 à 6

- À Voix Haute - ce Jeudi 19 janvier à 20h (devait être au COLLÈGE pour que les internes puissent participer mais se déroule à la Médiathèque en raison de la grève) : Les habitués de l'atelier d'écriture liront un florilège de textes. Gratuit, ouvert à tous, adultes et ados à partir de 12 ans.
- Parlons Livres - Vendredi 20 janvier à 18h : Les coups de cœur de l'angoisse, rencontre et discussion entre lecteurs Gratuit, adultes.

- Projet d'implantation d'un mât de mesure de 123 m de haut sur Le Breuil :

La société 3N Développement va installer ce mât de mesure en préalable à l'installation d'éoliennes dans le secteur du lieu-dit « la Goutte au Lard ». Un plan de situation et de projection est présenté en séance.

- Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Allier :

Il s'agit d'une procédure de mise à jour qui concerne les routes des communes de Billezois, Droiturier, Saint-Pierre-Laval, Saint-Prix, Périgny et Lapalisse (liste exhaustive jointe à ce PV). Ce classement induit des règles à respecter en matière de construction sur le plan acoustique et doit être annexé au PLUi.

Un arrêté a été rédigé en ce sens, des actions sont en cours pour mettre à jour les documents dans intrageo. Lors de l'instruction des CU, les communes devront indiquer ce classement le cas échéant.

- Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est en attente des délibérations des communes membres.

- Fonds de concours pour les aménagements de bourg et la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère – Programmation 2023 :

Les communes membres confirment qu'elles n'ont pas de projet à présenter pour l'année 2023.

- Plan Intercommunal de Sauvegarde :

Monsieur le Président invite les communes de Droiturier et de Saint-Pierre-Laval à adresser les informations demandées pour pouvoir avancer l'élaboration de ce Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Fin de la séance à 20h47.

Fait à Lapalisse, le 20 Janvier 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 13 Février 2023

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX